

LE 23 MARS 2016

Le présent rapport annuel vise à procurer aux actionnaires et aux parties intéressées de l'information choisie sur la Corporation Financière Power. Pour plus de renseignements sur la Société, les actionnaires et les personnes intéressées sont priés de consulter les documents d'information de la Société, notamment la notice annuelle et le rapport de gestion. Pour obtenir des exemplaires des documents d'information continue de la Société, consulter le site Web de la Société au www.powerfinancial.com, le site Web www.sedar.com ou communiquer avec le bureau du Secrétaire, dont les coordonnées figurent à la fin du présent rapport.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES › Certains énoncés dans le présent document, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre le rendement financier, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés

financiers mondiaux, de la gestion des risques de liquidité des marchés et de financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris son rapport de gestion et sa notice annuelle les plus récents, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

Nous rappelons au lecteur qu'une liste des abréviations utilisées se trouve au début de ce rapport annuel. En outre, les abréviations suivantes figurent dans la revue de la performance financière et les états financiers et notes annexes : les états financiers consolidés audités de la Financière Power et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (les états financiers consolidés de 2015 ou les états financiers) et les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Aperçu

La Financière Power, une filiale de Power Corporation, est une société de gestion et de portefeuille diversifiée qui exerce des activités importantes dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'intermédiaire de ses participations donnant le contrôle dans Lifeco et IGM. En outre, la Financière Power et le groupe Frère, de Belgique, détiennent ensemble une participation donnant le contrôle dans Pargesa, une société de portefeuille axée sur un nombre restreint de participations de base importantes et stratégiques détenues par l'entremise de sa filiale, GBL. Lifeco (TSX: GWO) et IGM (TSX: IGM) sont des sociétés ouvertes cotées à la Bourse de Toronto. Pargesa est une société ouverte cotée à la Bourse de la Suisse (SIX: PARG).

LIFECO

Lifeco est une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers dont les filiales offrent des services d'assurance-vie, d'assurance-maladie, de retraite et de placement, et exerçant des activités de gestion d'actifs et de réassurance.

Au 31 décembre 2015, la Financière Power et IGM détenaient respectivement 67,4 % et 4,0 % des actions ordinaires de Lifeco, qui correspondaient à environ 65 % des droits de vote afférents à toutes les actions avec droit de vote de Lifeco en circulation. Les droits de vote d'une compagnie d'assurance-vie sont limités à 65 % en vertu de la loi.

En 2015, Lifeco a conclu deux acquisitions dans son exploitation européenne. Au premier trimestre de 2015, Lifeco a acquis les actifs et repris les passifs liés aux activités de rentes de The Equitable Life Assurance Society, au Royaume-Uni. La transaction a donné lieu à la cession en réassurance initiale d'environ 31 000 polices. Les passifs relatifs à ces polices et l'actif qui les couvre se chiffrent à environ 1,6 G\$. L'arrangement lié à la cession en réassurance initiale est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et le transfert final devrait être terminé en 2016, sous réserve de l'approbation définitive de la cour. Au troisième trimestre de 2015, Lifeco a conclu l'acquisition de Legal & General International (Ireland) Limited (LGII), un fournisseur de solutions de gestion de placements et de patrimoine pour les particuliers à valeur nette élevée au Royaume-Uni.

FINANCIÈRE IGM

IGM est une société de services financiers qui répond aux besoins financiers des Canadiens par l'intermédiaire de ses principales filiales, lesquelles exercent leurs activités de façon distincte au sein du secteur des services-conseils financiers.

Au 31 décembre 2015, la Financière Power et la Great-West, une filiale de Lifeco, détenaient respectivement 60,4 % et 3,8 % des actions ordinaires d'IGM. La participation de la Financière Power dans IGM a augmenté de 1,6 %, passant de 58,8 % au 31 décembre 2014 à 60,4 % au 31 décembre 2015, étant donné qu'IGM a procédé au rachat de ses actions ordinaires puis à leur annulation. La participation de la Great-West a augmenté, passant de 3,7 % à 3,8 %, pendant la même période.

PARGESA ET GBL

Power Financial Europe B.V., une filiale en propriété exclusive de la Financière Power, et le groupe Frère, de Belgique, détiennent chacun une participation de 50 % dans Parjointco, qui détenait quant à elle une participation de 55,5 % dans Pargesa au 31 décembre 2015, ce qui représentait 75,4 % des droits de vote de cette société.

Pargesa est une société de portefeuille qui, au 31 décembre 2015, détenait une participation de 50 % dans GBL, ce qui représentait 52 % des droits de vote de cette société. GBL, une société de portefeuille belge, est cotée à la Bourse de Bruxelles (EBR: GBLB).

Au 31 décembre 2015, le portefeuille de GBL comprenait principalement des placements dans Imerys – produits minéraux de spécialités industriels (EPA: NK); LafargeHolcim – ciment, granulats et béton (SIX: HOLN et EPA: LHN); Total – pétrole, gaz et énergies de remplacement (EPA: FP); Pernod Ricard – vins et spiritueux (EPA: RI); SGS – contrôle, vérification et certification (SIX: SGSN); ainsi qu'Engie (auparavant GDF Suez) – électricité, gaz naturel et services énergétiques et environnementaux (EPA: GSZ).

Le 1^{er} juin 2015, Holcim Ltd (Holcim) a lancé une offre publique d'échange visant la totalité des actions de Lafarge. L'offre a été conclue le 3 juillet 2015. Les actions, représentant 87,46 % du capital social de Lafarge, ont été déposées dans le cadre de cette offre. Le 10 juillet 2015, Holcim et Lafarge ont annoncé avoir finalisé leur fusion à l'échelle mondiale et ont officialisé le lancement de LafargeHolcim, dont les actions sont négociées à la Bourse de la Suisse et à la Bourse Euronext de Paris. L'offre d'échange a fait l'objet d'une réouverture subséquente, soit du 15 juillet au 28 juillet 2015 et, conséquemment, LafargeHolcim détient 96,4 % du capital social de Lafarge. En septembre 2015, LafargeHolcim a mis en œuvre une procédure de retrait obligatoire visant les actions de Lafarge qui n'ont pas été déposées dans le cadre de l'offre publique d'échange, laquelle a été conclue le 23 octobre 2015. En septembre 2015, LafargeHolcim a aussi distribué un dividende en actions, après clôture, de une nouvelle action de LafargeHolcim pour chaque tranche de 20 actions existantes, ce qui n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice de GBL.

Le 30 juin 2015, conformément à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, GBL a classé sa participation dans Lafarge comme étant détenue en vue de la vente. Le 10 juillet 2015, GBL a classé sa participation dans LafargeHolcim, qui résultait de la fusion, comme étant disponible à la vente et, par la suite, la participation a été comptabilisée à sa juste valeur. Par conséquent, des profits liés à l'évaluation à la valeur de marché représentant la reprise partielle d'une charge pour perte de valeur auparavant comptabilisée ont été constatés par GBL (se reporter à la section Autres éléments).

Au 31 décembre 2015, GBL détenait un intérêt économique et une participation en droits de vote de 9,4 % dans LafargeHolcim, et le cours des actions de LafargeHolcim était inférieur à la valeur comptable de la participation. Selon les IFRS, les placements disponibles à la vente sont évalués à la valeur de marché et des charges pour perte de valeur sont comptabilisées si la perte est significative ou prolongée. Ces critères n'étant pas présents au 31 décembre 2015, aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée par GBL relativement à LafargeHolcim. Le cours des actions a continué de diminuer en 2016 et a atteint 38,8 € par action le 11 mars 2016, soit un niveau correspondant aux critères susmentionnés. GBL a indiqué que si le cours des actions au 31 mars 2016 s'avère le même qu'au 11 mars 2016, il comptabiliserait une charge pour perte de valeur sans effet de trésorerie de 1 584 M€, dont la quote-part revenant à la Société s'élèverait à environ 340 M\$ CA.

En 2015, GBL a cédé une participation de 0,5 % dans Total, ce qui s'est traduit par des profits de 225 M FS pour Pargesa. Au 31 décembre 2015, GBL détenait une participation de 2,4 % dans Total. En février 2016, GBL a vendu une participation additionnelle de 1 % dans Total, ce qui s'est traduit par un profit qui sera comptabilisé au premier trimestre de 2016. À la suite de cette transaction, GBL détenait une participation de 1,4 % dans Total.

WEALTHSIMPLE

En 2015, la Financière Power, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, a investi dans Wealthsimple, une société de gestion de placements axée sur la technologie. Le placement de la Financière Power s'élevait à 17 M\$ au 31 décembre 2015. Après le 31 décembre 2015, la Financière Power a effectué un deuxième placement en titres de participation dans Wealthsimple, ce qui porte le placement total à 30 M\$ à ce jour, soit une participation de 60,4 %.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de 2015 de la Société ont été préparés conformément aux IFRS et sont présentés en dollars canadiens.

Lifeco et IGM sont sous le contrôle de la Financière Power et leurs états financiers sont consolidés avec ceux de la Financière Power. Les états financiers consolidés présentent les actifs, les passifs, les produits, les charges et les flux de trésorerie de la société mère et de ses filiales en exploitation comme s'ils faisaient partie d'une seule entité économique. Les états financiers consolidés présentent les résultats financiers de la Financière Power (la société mère) ainsi que de Lifeco et d'IGM (ses filiales en exploitation) après l'élimination des soldes et des transactions interentreprises.

La participation de la Financière Power dans Pargesa est détenue par l'entremise de Parjointco. Parjointco est une société de portefeuille contrôlée conjointement par la Financière Power et le groupe Frère. Le seul placement

de Parjointco est sa participation dans Pargesa. Le placement de la Financière Power dans Parjointco est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle :

- le placement est initialement comptabilisé au coût et ajusté par la suite en fonction de toute modification survenant après l'acquisition à l'égard de la quote-part revenant à la Financière Power de l'actif net de Pargesa (fonds propres attribuables aux actionnaires);
- le bénéfice net (la perte nette) de la Financière Power comprend la quote-part lui revenant du bénéfice net (de la perte nette) de Pargesa;
- les autres éléments de bénéfice global de la Financière Power comprennent la quote-part lui revenant des autres éléments de bénéfice global de Pargesa.

La participation de la Financière Power dans Wealthsimple est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente un résumé de la comptabilisation des placements de la Société :

CONTRÔLE	MÉTHODE COMPTABLE	BÉNÉFICE ET AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL	TEST DE DÉPRÉCIATION	REPRISE D'UNE PERTE DE VALEUR
Participation donnant le contrôle dans l'entité	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consolidation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consolidées avec des participations ne donnant pas le contrôle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une perte de valeur du goodwill ne peut être reprise ■ Une perte de valeur des immobilisations incorporelles est reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur
Influence notable ou contrôle conjoint	<ul style="list-style-type: none"> ■ Méthode de la mise en équivalence 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Quote-part revenant à la Société du bénéfice et des autres éléments de bénéfice global 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La totalité du placement est soumise à un test de dépréciation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Reprise s'il existe une preuve du recouvrement de la valeur du placement
Participations en portefeuille ne donnant pas le contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ■ Disponibles à la vente 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le bénéfice correspond aux dividendes reçus et aux profits ou pertes sur cessions ■ Les placements sont évalués à la valeur de marché par le biais des autres éléments de bénéfice global ■ Des charges pour perte de valeur sont imputées au bénéfice, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le test de dépréciation est effectué au niveau de chaque placement ■ Un recul important ou prolongé de la valeur du placement se traduit par une charge pour perte de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas de reprise possible, même s'il y a un recouvrement de la valeur par la suite ■ Une diminution du prix de l'action à la suite d'une dépréciation donne lieu à une dépréciation additionnelle

Au 31 décembre 2015, les placements de la Société se présentaient comme suit :

PLACEMENTS	INTÉRÊT ÉCONOMIQUE EN POURCENTAGE	CONTRÔLE	MÉTHODE COMPTABLE
Lifeco ^[1]	67,4	Participation donnant le contrôle	Consolidation
IGM ^[2]	60,4	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Pargesa ^[3]	27,8	Contrôle conjoint	Méthode de la mise en équivalence
Wealthsimple ^[4]	33,2	Influence notable	Méthode de la mise en équivalence

[1] IGM détient également une participation de 4,0 % dans Lifeco.

[2] La Great-West détient également une participation de 3,8 % dans IGM.

[3] Détenue par l'entremise de Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement (50 %).

[4] Le 4 février 2016, la Financière Power a effectué un investissement additionnel dans Wealthsimple, de sorte qu'elle détient maintenant une participation de 60,4 %.

Au 31 décembre 2015, les placements de Pargesa se présentaient comme suit :

PLACEMENTS	INTÉRÊT ÉCONOMIQUE EN POURCENTAGE	CONTRÔLE	MÉTHODE COMPTABLE
GBL	50,0	Participation donnant le contrôle	Consolidation
Imerys	53,9	Participation donnant le contrôle	Consolidation
LafargeHolcim ^[1]	9,4	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Total	2,4	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Pernod Ricard	7,5	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
SGS	15,0	Placement de portefeuille	Disponible à la vente
Engie	2,3	Placement de portefeuille	Disponible à la vente

[1] Jusqu'au 30 juin 2015, la participation dans Lafarge, sur laquelle GBL exerçait une influence notable avec une participation de 21,0 %, était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Le 30 juin 2015, la participation dans Lafarge a été classée comme étant détenue en vue de la vente. À la suite de la fusion de Lafarge et de Holcim, qui a eu lieu le 10 juillet 2015, la participation dans LafargeHolcim a été classée comme étant disponible à la vente.

Ce résumé de la présentation comptable doit être lu parallèlement aux notes annexes des états financiers consolidés de 2015 de la Société qui suivent :

- Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables;
- Placements;
- Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées;
- Goodwill et immobilisations incorporelles;
- Participations ne donnant pas le contrôle.

MESURES FINANCIÈRES ET PRÉSENTATION NON CONFORMES AUX IFRS

Afin d'analyser les résultats financiers de la Société et conformément à la présentation des périodes précédentes, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires présenté dans la section Résultats de la Corporation Financière Power comprend ce qui suit :

- le **bénéfice d'exploitation** attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires;
- les **autres éléments** ou le **bénéfice hors exploitation**, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, selon le jugement de la direction, rendraient la comparaison des résultats liés à l'exploitation d'une période à l'autre moins significative. Les autres éléments comprennent la quote-part revenant à la Société des éléments présentés au titre des autres éléments ou du bénéfice hors exploitation par une filiale, une entreprise contrôlée conjointement ou une entreprise associée.

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de la Financière Power et croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Le bénéfice d'exploitation, selon la définition de la Société, aide le lecteur à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car les éléments qui ne sont pas considérés comme des activités d'exploitation courantes sont exclus de cette mesure non conforme aux IFRS.

Le bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le bénéfice d'exploitation par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Pour obtenir un rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des résultats présentés conformément aux IFRS, se reporter à la section Résultats de la Corporation Financière Power – Sommaire des résultats – États non consolidés résumés supplémentaires des résultats, présentée plus loin.

Dans la présente revue de la performance financière, la Société utilise également un mode de présentation non consolidée pour présenter et analyser ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie. Selon ce mode de présentation, les participations de la Financière Power dans Lifeco et IGM sont comptabilisées au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La présentation non consolidée n'est pas conforme aux IFRS. Toutefois, elle est utile au lecteur puisqu'elle permet de présenter les résultats de la société de portefeuille (la société mère) séparément des résultats de ses filiales en exploitation. Des rapprochements entre le mode de présentation qui n'est pas conforme aux IFRS et la présentation conforme aux IFRS figurent ailleurs dans la présente revue de la performance financière.

Résultats de la Corporation Financière Power

SOMMAIRE DES RÉSULTATS - ÉTATS NON CONSOLIDÉS RÉSUMÉS SUPPLÉMENTAIRES DES RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS, soit le bénéfice d'exploitation, le bénéfice hors exploitation, le bénéfice d'exploitation par action et le bénéfice hors exploitation par action, et des mesures financières conformes aux IFRS, soit le bénéfice net et le bénéfice net par action. Dans cette section du rapport, les apports de Lifeco et d'IGM, qui représentent la majeure partie du bénéfice de la Financière Power, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Bénéfice d'exploitation		
Lifeco	1 862	1 710
IGM	474	488
Pargesa	112	112
	2 448	2 310
Activités propres	(77)	(73)
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(130)	(132)
Bénéfice d'exploitation (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)	2 241	2 105
Autres éléments (bénéfice hors exploitation) ^[1]		
Lifeco	(1)	(1)
IGM	(14)	(43)
Pargesa	93	75
	78	31
Bénéfice net (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)	2 319	2 136
Bénéfice par action (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)		
Bénéfice d'exploitation	3,14	2,96
Bénéfice hors exploitation	0,11	0,04
Bénéfice net	3,25	3,00

[1] Se reporter à la section Autres éléments ci-dessous.

BÉNÉFICE NET

(attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 2 319 M\$ (3,25 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à 2 136 M\$ (3,00 \$ par action) pour l'exercice correspondant de 2014, soit une augmentation de 8,3 % par action.

Une analyse des résultats de la Société est présentée aux sections Apport au bénéfice d'exploitation, Activités propres de la Financière Power et Autres éléments ci-dessous.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

(attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 2 241 M\$ (3,14 \$ par action), comparativement à 2 105 M\$ (2,96 \$ par action) pour l'exercice correspondant de 2014, soit une augmentation de 6,1 % par action.

APPORT AU BÉNÉFICE D'EXPLOITATION - LIFECO, IGM ET PARGESA

La quote-part revenant à la Financière Power du bénéfice d'exploitation de Lifeco, d'IGM et de Pargesa a augmenté de 6 % au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à la période correspondante de 2014, passant de 2 310 M\$ à 2 448 M\$.

Lifeco

L'apport de Lifeco au bénéfice d'exploitation de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est chiffré à 1 862 M\$, comparativement à 1 710 M\$ pour la période correspondante de 2014.

- Lifeco a déclaré un bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco d'un montant de 2 762 M\$ (2,774 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à 2 546 M\$ (2,549 \$ par action) pour la période correspondante de 2014, soit une augmentation de 8,8 % par action.

■ Sommaire des résultats des secteurs opérationnels de Lifeco :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2015	2014
CANADA		
Assurance individuelle	307	395
Gestion du patrimoine	479	383
Assurance collective	432	422
Exploitation générale canadienne	(23)	28
	1 195	1 228
ÉTATS-UNIS		
Services financiers	384	382
Gestion d'actifs	32	(71)
Exploitation générale américaine	(7)	(5)
	409	306
EUROPE		
Assurance et rentes	886	810
Réassurance	313	265
Exploitation générale européenne	(25)	(37)
	1 174	1 038
EXPLOITATION GÉNÉRALE DE LIFECO	(16)	(26)
Bénéfice d'exploitation (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco)	2 762	2 546
Quote-part revenant à la Financière Power	1 862	1 710

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le bénéfice d'exploitation de Lifeco attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco a augmenté de 8,5 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par la croissance du bénéfice des exploitations européenne et américaine.

CANADA

Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est chiffré à 1 195 M\$, comparativement à 1 228 M\$ pour la période correspondante de 2014. Les résultats de 2014 tenaient compte de modifications apportées aux normes de pratique actuarielle relativement aux hypothèses de réinvestissement économique, lesquelles ont eu une incidence positive sur le bénéfice d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Cette situation ne s'est pas reproduite en 2015.

ÉTATS-UNIS

Le bénéfice d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est chiffré à 318 M\$ US (409 M\$ CA), comparativement à 274 M\$ US (306 M\$ CA) pour la période correspondante de 2014. L'augmentation pour l'exercice

est principalement attribuable à la hausse des produits de placement nets et à l'incidence positive de l'ajustement de 27 M\$ US apporté à certaines estimations liées à l'impôt sur le bénéfice de 2015, ce qui a été partiellement contrebalancé par la baisse des honoraires.

EUROPE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le bénéfice d'exploitation s'est établi à 1 174 M\$, soit une augmentation de 136 M\$ par rapport à la période correspondante de 2014, principalement en raison de l'incidence des fluctuations des devises, de la hausse de l'apport découlant des modifications des bases actuarielles liées aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et de la hausse des honoraires de gestion d'actifs, ce qui a été partiellement contrebalancé par la baisse de l'apport des placements.

Financière IGM

L'apport d'IGM au bénéfice d'exploitation de la Financière Power pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est chiffré à 474 M\$, comparativement à 488 M\$ pour la période correspondante de 2014.

- IGM a déclaré un bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM de 796 M\$ (3,21 \$ par action) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à 826 M\$ (3,27 \$ par action) pour la période correspondante de 2014.
- Le tableau suivant présente le bénéfice d'exploitation avant intérêts et impôt des secteurs d'IGM (une mesure non conforme aux IFRS) et le bénéfice d'exploitation attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Groupe Investors	761	777
Mackenzie	216	246
Exploitation générale et autres	140	133
Bénéfice d'exploitation (avant intérêts, impôt sur le bénéfice, dividendes sur actions privilégiées et autres)	1 117	1 156
Charges d'intérêts, impôt sur le bénéfice, dividendes sur actions privilégiées et autres	(321)	(330)
Bénéfice d'exploitation (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM)	796	826
Quote-part revenant à la Financière Power	474	488

GROUPE INVESTORS

Le bénéfice d'exploitation a diminué pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, par rapport à la période correspondante de 2014. Cette diminution reflète les charges plus élevées liées principalement à l'expansion du réseau de conseillers, aux autres mesures visant la croissance des affaires, à la charge au titre des régimes de retraite ainsi qu'au moment où certaines dépenses ont été engagées, ce qui a été en partie contrebalancé par l'augmentation des produits essentiellement attribuable à l'augmentation de l'actif géré.

- Le tableau suivant présente le total de l'actif géré :

[EN MILLIARDS DE DOLLARS]	31 DÉCEMBRE 2015	30 SEPTEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014	30 SEPTEMBRE 2014
Groupe Investors	74,9	73,5	73,5	72,7
Mackenzie	61,7	60,3	70,9	70,0
Exploitation générale et autres ^[1]	(3,0)	(2,9)	(2,5)	(2,1)
Total	133,6	130,9	141,9	140,6

[1] Comprend l'actif géré d'Investment Planning Counsel, excluant un ajustement représentant l'actif pour lequel Mackenzie est sous-conseiller au nom du Groupe Investors et d'Investment Planning Counsel.

- Le tableau suivant présente le total de l'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement :

[EN MILLIARDS DE DOLLARS]	2015				2014			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Groupe Investors	75,3	75,4	76,8	75,5	72,5	73,1	71,5	69,3
Mackenzie	48,5	49,2	50,6	50,5	48,3	49,3	48,5	47,0
Exploitation générale et autres ^[1]	4,0	4,0	4,0	3,9	3,8	3,8	3,6	3,4
Total	127,8	128,6	131,4	129,9	124,6	126,2	123,6	119,7

[1] Comprend l'actif géré d'Investment Planning Counsel, excluant un ajustement représentant l'actif pour lequel Mackenzie est sous-conseiller au nom du Groupe Investors et d'Investment Planning Counsel.

Pargesa

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'apport de Pargesa au bénéfice d'exploitation de la Financière Power s'est chiffré à 112 M\$, soit le même montant que pour la période correspondante de 2014.

Les composantes du bénéfice d'exploitation de Pargesa s'établissent comme suit :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE [EN MILLIONS DE FRANCS SUISSES]	2015	2014
Apport des principales participations		
Quote-part du bénéfice de :		
Imerys	102	113
Lafarge ^[1]	13	55
Dividendes de :		
Total	85	97
SGS	37	40
Pernod Ricard	20	20
Engie	26	35
Suez Environnement	–	2
	283	362
Apport provenant des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des autres fonds d'investissement	14	34
Charges financières, montant net	34	(33)
Autre bénéfice d'exploitation tiré des activités des sociétés de portefeuille	10	6
Frais généraux et impôt	(33)	(30)
Bénéfice d'exploitation	308	339
Quote-part revenant à la Financière Power [en M\$ CA]	112	112

[1] Quote-part du bénéfice de Lafarge jusqu'au 30 juin 2015.

Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015 reflètent l'incidence de la dépréciation de l'euro par rapport au franc suisse depuis le début de l'exercice sur l'apport de GBL à Pargesa. L'euro est la monnaie fonctionnelle de GBL, dont l'apport au bénéfice de Pargesa est le plus important. Étant donné que l'euro ne s'est pas déprécié de manière importante par rapport au dollar canadien en 2015, la quote-part revenant à la Financière Power du bénéfice de GBL en 2015 est demeurée la même qu'en 2014.

Les taux de change moyens pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 étaient les suivants :

	2015	2014	VARIATION EN %
Euro/FS	1,07 FS	1,21 FS	(12)
FS/CA	1,33 \$ CA	1,21 \$ CA	10

Le bénéfice d'exploitation de Pargesa a diminué pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, principalement en raison de ce qui suit :

- Depuis le 1^{er} juillet 2015, la participation dans Lafarge n'est plus comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence (se reporter à la section Aperçu). Par conséquent, l'apport de Lafarge en 2015 n'est pas comparable avec celui de la période correspondante de 2014.
- Une diminution des apports provenant des activités des fonds d'actions de sociétés fermées et des autres fonds d'investissement.
- Une diminution de l'apport de GBL au bénéfice d'exploitation de Pargesa en raison de la dépréciation de l'euro par rapport au franc suisse (se reporter au tableau ci-dessus).

Une grande part du bénéfice de Pargesa est composée de dividendes reçus de :

- Total (régulièrement déclarés aux deuxième, troisième et quatrième trimestres);
- SGS (régulièrement déclarés au premier trimestre);
- Pernod Ricard (régulièrement déclarés aux deuxième et quatrième trimestres);
- Engie (régulièrement déclarés aux deuxième et troisième trimestres).

Outre l'incidence des taux de change susmentionnée, les variations des dividendes reçus reflètent la diminution de 0,5 % de la participation de GBL dans Total en 2015 et la diminution du dividende déclaré par Engie.

Les charges financières, montant net, comprennent les produits d'intérêts et les charges d'intérêts, et le résultat de la mise à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Les charges financières, montant net, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comprennent la quote-part revenant à Pargesa :

- Les profits nets (pertes nettes) sont liés aux options d'achat incorporées aux obligations échangeables contre des actions de Suez Environnement et des actions d'Engie ainsi qu'aux obligations émises par GBL en 2013 qui sont convertibles en actions de GBL. Par le passé, GBL avait émis des obligations échangeables contre des actions de Suez Environnement (émises en 2012 et maintenant arrivées à échéance) et des actions d'Engie (émises en 2013 et arrivant à échéance en 2017). Des profits nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 comptabilisés par GBL, d'un montant de 56 M FS, comparativement à une perte de 6 M FS pour la période correspondante de 2014.

ACTIVITÉS PROPRES DE LA FINANCIÈRE POWER

Les activités propres incluent les produits tirés des placements, les charges d'exploitation, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2015	2014
Produits tirés des placements		
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et profits (pertes) de change	24	14
Options de vente de titres de participation d'une durée de six mois sur le S&P 500	-	(3)
Autres	(3)	1
	21	12
Charges d'exploitation et autres charges	(98)	(85)
Activités propres	(77)	(73)

Charges d'exploitation et autres charges

Les charges d'exploitation et autres charges se sont chiffrées à 98 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à 85 M\$ pour la période correspondante de 2014. L'augmentation pour l'exercice est principalement attribuable à une charge d'impôt différé relativement à la retenue d'impôt à la source applicable au rapatriement prévu de la trésorerie détenue par Power Financial Europe B.V. au sein de la Financière Power.

AUTRES ÉLÉMENTS (bénéfice hors exploitation)

Le tableau suivant présente la quote-part revenant à la Société des autres éléments de Lifeco, d'IGM et de Pargesa :

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2015	2014
IGM		
Charges de restructuration et autres charges	(15)	(8)
Distributions aux clients	–	(36)
Pargesa		
Total – profit à la cession partielle	57	70
Suez Environnement – profit lié à l'échange	4	17
LafargeHolcim – profits liés à l'évaluation à la valeur de marché et reprise des charges pour perte de valeur relativement à la fusion	88	–
Lafarge – charges pour perte de valeur et de restructuration	(23)	–
Imerys – charges pour perte de valeur et de restructuration	(26)	–
Autres (charges) produits	(7)	(12)
	78	31

En 2015, les autres éléments comprenaient principalement la quote-part revenant à la Société de ce qui suit :

Financière IGM**QUATRIÈME TRIMESTRE**

- Charges de restructuration et autres charges : reflétant principalement les indemnités de départ et les paiements à des tiers liés à l'abandon de certaines activités de gestion de placements ainsi que des services administratifs de tiers concernant Mackenzie et Groupe Investors, pour un montant de 15 M\$.

Pargesa**PREMIER TRIMESTRE**

- Total – profit à la cession partielle : GBL a cédé une participation de 0,1 % dans Total, ce qui a donné lieu à un profit de 9 M\$.
- Suez Environnement – profit lié à l'échange : un profit de 2 M\$ à la suite de la remise d'actions de Suez Environnement dans le cadre de l'exercice des droits d'échange par certains détenteurs d'obligations échangeables de Suez Environnement.

DEUXIÈME TRIMESTRE

- Suez Environnement – profit lié à l'échange : un profit de 2 M\$, tel qu'il est décrit précédemment lorsqu'il est question du premier trimestre.
- Lafarge – charges pour perte de valeur et de restructuration : une charge de 23 M\$, représentant les éléments hors exploitation comptabilisés par Lafarge, lesquels comprennent des charges pour perte de valeur et des charges comptabilisées dans le cadre de la fusion avec Holcim.
- LafargeHolcim – profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 80 M\$ représentant la reprise partielle des charges pour perte de valeur auparavant comptabilisées par GBL à l'égard de son placement dans Lafarge, à la suite de la fusion de cette dernière avec Holcim.

TROISIÈME TRIMESTRE

- LafargeHolcim – profits liés à l'évaluation à la valeur de marché de 8 M\$, tel qu'il est décrit précédemment, lorsqu'il est question du deuxième trimestre.

QUATRIÈME TRIMESTRE

- Total – profit à la cession partielle : GBL a cédé une tranche additionnelle de sa participation de 0,4 % dans Total, ce qui a donné lieu à un profit de 48 M\$.
- Imerys – charges pour perte de valeur et de restructuration : une charge de 26 M\$ représentant les éléments hors exploitation comptabilisés par Imerys, lesquels comprennent une charge pour perte de valeur à l'égard de sa division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière et des charges de restructuration liées à l'intégration des activités de S&B (S&B est un fournisseur de produits minéraux à l'échelle mondiale).

En 2014, les autres éléments comprenaient principalement la quote-part revenant à la Société de ce qui suit :

Financière IGM**DEUXIÈME TRIMESTRE**

- Charges de restructuration et autres charges : reflétant principalement les indemnités de départ et d'autres charges non récurrentes liées aux activités de rationalisation des coûts de Mackenzie ainsi que les changements au sein de la haute direction annoncés et mis en œuvre au cours du deuxième trimestre de 2014, pour un montant de 8 M\$.

QUATRIÈME TRIMESTRE

- Distributions aux clients : pour un montant de 36 M\$. Au troisième trimestre de 2012, le Groupe Investors a lancé des solutions de placement pour les ménages clients dont les placements dans les fonds dépassent 500 000 \$. Au 31 décembre 2014, une charge à payer a été comptabilisée relativement à ces solutions de placement à frais moindres. Ce montant reflète principalement les distributions aux clients qui ne se sont pas prévalu de ces solutions de placement à frais moindres lorsqu'ils y étaient admissibles.

Pargesa**PREMIER TRIMESTRE**

- Total – profit à la cession partielle : GBL a cédé une participation de 0,2 % dans Total, pour un montant de 26 M\$.

DEUXIÈME TRIMESTRE

- Total – profit à la cession partielle : GBL a cédé une participation additionnelle de 0,2 % dans Total, pour un montant de 17 M\$.
- Suez Environnement – profit lié à l'échange : un profit de 17 M\$ a été comptabilisé à la suite de la remise d'actions de Suez Environnement dans le cadre de l'exercice des droits d'échange par certains détenteurs d'obligations échangeables de Suez Environnement.

TROISIÈME TRIMESTRE

- Total – profit à la cession partielle : GBL a cédé une tranche additionnelle de sa participation dans Total, pour un montant de 2 M\$.

QUATRIÈME TRIMESTRE

- Total – profit à la cession partielle : GBL a cédé une tranche additionnelle de sa participation de 0,2 % dans Total, pour un montant de 25 M\$.

Situation financière

BILANS CONSOLIDÉS (résumés)

Les bilans résumés de Lifeco et d'IGM et le bilan non consolidé de la Financière Power sont présentés ci-dessous. Le tableau suivant présente un rapprochement du bilan non consolidé, qui n'est pas présenté conformément aux IFRS, et du bilan consolidé résumé de la Société au 31 décembre 2015.

	FINANCIÈRE POWER	LIFECO	IGM	AJUSTEMENTS LIÉS À LA CONSOLIDATION ^[1]	FINANCIÈRE POWER BILANS CONSOLIDÉS	
					31 DÉCEMBRE 2015	31 DÉCEMBRE 2014
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	870	2 813	983	(478)	4 188	3 989
Placements	55	158 133	7 443	381	166 012	150 842
Participations dans Lifeco et IGM	16 631	358	904	(17 893)	–	–
Participation dans Parjointco	2 610	–	–	–	2 610	2 440
Participations dans les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées	–	277	–	18	295	237
Fonds détenus par des assureurs cédants	–	15 512	–	–	15 512	12 154
Actifs au titre des cessions en réassurance	–	5 131	–	–	5 131	5 151
Autres actifs	123	9 568	894	(90)	10 495	9 418
Immobilisations incorporelles	–	4 036	1 947	–	5 983	5 497
Goodwill	–	5 913	2 660	637	9 210	9 149
Participation pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	198 194	–	–	198 194	174 966
Total de l'actif	20 289	399 935	14 831	(17 425)	417 630	373 843
PASSIF						
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	–	160 672	–	–	160 672	146 055
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	–	–	7 092	–	7 092	6 754
Déventures et autres instruments d'emprunt	250	5 395	1 325	(43)	6 927	6 887
Autres passifs	489	10 414	1 566	(126)	12 343	10 279
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	–	198 194	–	–	198 194	174 966
Total du passif	739	374 675	9 983	(169)	385 228	344 941
FONDS PROPRES						
Actions privilégiées perpétuelles	2 580	2 514	150	(2 664)	2 580	2 580
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16 970	19 940	4 698	(24 638)	16 970	14 439
Participations ne donnant pas le contrôle ^[2, 3]	–	2 806	–	10 046	12 852	11 883
Total des fonds propres	19 550	25 260	4 848	(17 256)	32 402	28 902
Total du passif et des fonds propres	20 289	399 935	14 831	(17 425)	417 630	373 843

[1] Les ajustements liés à la consolidation comprennent les éliminations et les reclassements.

[2] En ce qui concerne les données relatives à Lifeco, les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le surplus attribuable au compte de participation de filiales.

[3] En ce qui concerne les données relatives aux ajustements liés à la consolidation, les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres de Lifeco et d'IGM.

Le total de l'actif de la Société a augmenté pour s'établir à 417,6 G\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 373,8 G\$ au 31 décembre 2014, principalement en raison des éléments suivants :

- Au 31 décembre 2015, les placements s'établissaient à 166 G\$, soit une hausse de 15,2 G\$ par rapport au 31 décembre 2014, laquelle est attribuable à l'incidence des fluctuations des devises, le dollar américain et la livre sterling s'étant raffermis par rapport au dollar canadien.
- La participation pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts a augmenté de 23,2 G\$, principalement en raison de l'incidence des fluctuations des devises et de l'acquisition de Legal & General International (Ireland) Limited (LGII).

Le passif a augmenté pour s'établir à 385,2 G\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 344,9 G\$ au 31 décembre 2014, principalement en raison des éléments suivants, tels qu'ils ont été présentés par Lifeco :

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont augmenté de 14,6 G\$, ce qui s'explique principalement par le raffermissement du dollar américain, de l'euro et de la livre sterling par rapport au dollar canadien et par l'acquisition par Lifeco des activités de rentes d'Equitable Life ainsi que d'un bloc de passifs relatifs aux contrats d'investissement prenant la forme de règlements structurés à échéances et montants fixes.
- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ont augmenté de 23,2 G\$, principalement en raison de l'incidence des fluctuations des devises de 12,9 G\$, de l'incidence de 5,5 G\$ liée à l'acquisition de LGII et de l'incidence combinée des hausses de la valeur de marché et des produits de placement de 4,7 G\$, facteurs partiellement contrebalancés par des retraits nets de 0,3 G\$.

BILANS NON CONSOLIDÉS

Dans le mode de présentation non consolidée, Lifeco et IGM sont présentées ci-dessous par la Société selon la méthode de la mise en équivalence. Ces bilans non consolidés, qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS, aident le lecteur à cibler les changements dans les bilans non consolidés de la Financière Power, lesquels comprennent ses participations dans Lifeco et IGM selon la méthode de la mise en équivalence.

31 DÉCEMBRE	2015	2014
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^[1]	870	786
Placements	55	31
Participations dans Lifeco et IGM selon la méthode de la mise en équivalence	16 631	14 342
Participation dans Parjointco selon la méthode de la mise en équivalence	2 610	2 440
Autres actifs	123	135
Total de l'actif	20 289	17 734
PASSIF		
Débetures	250	250
Autres passifs	489	465
Total du passif	739	715
FONDS PROPRES		
Actions privilégiées perpétuelles	2 580	2 580
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16 970	14 439
Total des fonds propres	19 550	17 019
Total du passif et des fonds propres	20 289	17 734

[1] Dans ces bilans non consolidés, les équivalents de trésorerie comprennent des titres à revenu fixe d'un montant de 478 M\$ (511 M\$ au 31 décembre 2014) dont l'échéance est supérieure à 90 jours. Dans les états financiers consolidés de 2015, ce montant est classé dans les placements.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par la Financière Power se sont élevés à 870 M\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 786 M\$ à la fin de décembre 2014. Le dividende déclaré par la Société pour le quatrième trimestre et versé le 1^{er} février 2016 s'est chiffré à 298 M\$. Le dividende déclaré

par IGM pour le quatrième trimestre et reçu par la Société le 29 janvier 2016 s'est chiffré à 83 M\$ (pour obtenir plus de détails, se reporter à la section États non consolidés des flux de trésorerie présentée plus loin).

Participations dans les filiales et dans Parjointco

Selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable des participations de la Financière Power dans Lifeco, IGM et Parjointco a augmenté pour s'établir à 19 241 M\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 16 782 M\$ au 31 décembre 2014 :

	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	TOTAL
Valeur comptable au début de l'exercice	11 548	2 794	2 440	16 782
Quote-part du bénéfice d'exploitation	1 862	474	112	2 448
Quote-part des autres éléments	(1)	(14)	93	78
Quote-part des autres éléments de bénéfice global	1 243	51	24	1 318
Dividendes	(873)	(333)	(69)	(1 275)
Autres, incluant principalement l'incidence de la variation des participations	(30)	(90)	10	(110)
Valeur comptable au 31 décembre 2015	13 749	2 882	2 610	19 241

FONDS PROPRES

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de la Société consistent en dix séries d'actions privilégiées de premier rang et à taux fixe à dividende non cumulatif et en deux séries d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, d'un montant en capital déclaré total de 2 580 M\$ au 31 décembre 2015 (soit le même montant qu'au 31 décembre 2014). Toutes les séries d'actions sont des actions privilégiées perpétuelles et elles sont rachetables en totalité ou en partie uniquement au gré de la Société à partir de dates déterminées.

Le 1^{er} février 2016, 2 234 515 des 11 200 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P, en circulation ont été converties en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif et à taux variable, série Q, à raison de une action pour une action.

Les modalités des actions privilégiées de premier rang en circulation sont décrites à la note 17 des états financiers consolidés de la Société.

Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires

Les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires se sont élevés à 16 970 M\$ au 31 décembre 2015, comparativement à 14 439 M\$ au 31 décembre 2014 :

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2015
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires, au début de l'exercice	14 439
Variation des bénéfices non distribués	
Bénéfice net	2 449
Dividendes déclarés	(1 193)
Incidence de la variation des participations dans les filiales et autres	(137)
	1 119
Variations des réserves	
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	
Écarts de change	1 370
Actifs disponibles à la vente et couvertures de flux de trésorerie	(184)
Écarts actuariels liés aux régimes d'avantages sociaux	105
Quote-part des autres éléments de bénéfice global de Pargesa et d'autres entreprises associées	60
	1 351
Émission de 1 515 000 actions ordinaires aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société ^[1]	61
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires au 31 décembre	16 970

[1] Émises pour une contrepartie de 49 M\$ et incluant un montant de 12 M\$ représentant les charges cumulatives liées à ces options.

La valeur comptable par action ordinaire de la Société s'est établie à 23,79 \$ au 31 décembre 2015, comparativement à 20,29 \$ à la fin de 2014.

Nombre d'actions ordinaires en circulation

À la date du présent rapport, 713 238 680 actions ordinaires de la Société étaient en circulation, comparativement à 711 723 680 au 31 décembre 2014. L'augmentation du nombre d'actions ordinaires en circulation résulte de l'exercice d'options aux termes du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société. À la date des présentes, des options visant l'achat d'un nombre maximal total de 8 773 932 actions ordinaires de la Société étaient en cours en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés de la Société.

La Société a déposé un prospectus préalable de base simplifié daté du 24 novembre 2014, en vertu duquel, pendant une période de 25 mois à partir de cette date, elle peut émettre jusqu'à un total de 3 G\$ d'actions privilégiées de premier rang, d'actions ordinaires, de reçus de souscription et de titres d'emprunt non garantis, ou de toute combinaison de ces titres. Ce dépôt donne à la Société la flexibilité nécessaire pour accéder aux marchés des titres d'emprunt et de participation en temps opportun.

Flux de trésorerie

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (résumés)

Les flux de trésorerie résumés de Lifeco et d'IGM et les flux de trésorerie non consolidés de la Financière Power sont présentés ci-dessous. Le tableau présente un rapprochement des états non consolidés des flux de trésorerie, qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS, et des états consolidés résumés des flux de trésorerie de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	FINANCIÈRE POWER	LIFECO	IGM	AJUSTEMENTS LIÉS À LA CONSOLIDATION	FINANCIÈRE POWER FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	
					2015	2014
Flux de trésorerie liés à ce qui suit :						
Activités d'exploitation	1 229	5 123	622	(1 278)	5 696	6 136
Activités de financement	(1 127)	(1 683)	(420)	1 278	(1 952)	(1 136)
Activités d'investissement	(18)	(3 424)	(435)	33	(3 844)	(5 433)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	299	–	–	299	78
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	84	315	(233)	33	199	(355)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	786	2 498	1 216	(511)	3 989	4 344
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	870	2 813	983	(478)	4 188	3 989

Sur une base consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 199 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à une diminution de 355 M\$ à la période correspondante de 2014.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 5 696 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 6 136 M\$ pour la période correspondante de 2014.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement, qui comprennent les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la Société et les dividendes versés par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle, ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 1 952 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 1 136 M\$ à la période correspondante de 2014.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 3 844 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 5 433 M\$ pour la période correspondante de 2014.

La Société a diminué son volume de titres à revenu fixe dont l'échéance est de plus de 90 jours, ce qui a donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 33 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 57 M\$ pour la période correspondante de 2014.

ÉTATS NON CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

La Financière Power est une société de portefeuille. Par conséquent, les flux de trésorerie de la Société sont principalement constitués des dividendes reçus de Lifeco, d'IGM et de Parjointco ainsi que des produits de ses placements, moins les charges d'exploitation, les charges financières, l'impôt sur le bénéfice et les dividendes sur les actions privilégiées et sur les actions ordinaires.

Les états non consolidés des flux de trésorerie de la Société ci-dessous, qui ne sont pas présentés conformément aux IFRS, ont été préparés afin d'aider le lecteur puisqu'ils permettent d'isoler les flux de trésorerie de la Financière Power, la société mère.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net avant les dividendes sur les actions privilégiées perpétuelles	2 449	2 268
Éléments d'ajustement		
Bénéfice de Lifeco, d'IGM et de Parjointco non reçu en espèces	(1 251)	(1 123)
Autres	31	17
	1 229	1 162
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(130)	(132)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(1 046)	(996)
Rachat d'actions privilégiées	–	(175)
Émission d'actions ordinaires	49	17
	(1 127)	(1 286)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Participation dans Wealthsimple	(17)	–
Autres	(1)	(15)
	(18)	(15)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	84	(139)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	786	925
Trésorerie et équivalents de trésorerie aux 31 décembre	870	786

Sur une base non consolidée, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 84 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à une diminution de 139 M\$ à la période correspondante de 2014.

Les activités d'exploitation ont donné lieu à des entrées de trésorerie nettes de 1 229 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à des entrées de trésorerie nettes de 1 162 M\$ pour la période correspondante de 2014.

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a reçu des dividendes de Lifeco d'un montant de 873 M\$, comparativement à 824 M\$ pour la période correspondante de 2014. Les dividendes déclarés par Lifeco sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont totalisé 1,3040 \$ par action, comparativement à 1,2300 \$ par action pour la période correspondante de 2014. Le 11 février 2016, Lifeco a annoncé une augmentation de son dividende trimestriel, qui passera de 0,3260 \$ à 0,3460 \$ par action ordinaire, soit une augmentation de 6,1 %, et sera payable le 31 mars 2016.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société a reçu des dividendes d'IGM d'un montant de 333 M\$, comparativement à 322 M\$ pour la période correspondante de 2014. Les dividendes déclarés par IGM sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont totalisé 2,2500 \$ par action, comparativement à 2,1750 \$ par action pour la période correspondante de 2014.

- Pargesa déclare et verse un dividende annuel au deuxième trimestre se clôturant le 30 juin. Le dividende versé par Pargesa à Parjointco en 2015 s'est chiffré à 2,27 FS par action au porteur, comparativement à 2,64 FS en 2014. La Société a reçu des dividendes d'un montant de 69 M\$ (53 M FS) de Parjointco en 2015, comparativement à 75 M\$ (62 M FS) pour la période correspondante de 2014. Lors de sa prochaine assemblée annuelle qui se tiendra en mai, le conseil d'administration de Pargesa proposera, sous réserve de l'approbation des actionnaires, que le dividende de 2015 soit de 2,38 FS par action au porteur, à verser le 10 mai 2016.

Les activités de financement de la Société ont donné lieu à des sorties de trésorerie nettes de 1 127 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 1 286 M\$ à la période correspondante de 2014, et elles comprenaient ce qui suit :

- Le versement de dividendes par la Société sur les actions privilégiées et les actions ordinaires d'un montant de 1 176 M\$, comparativement à 1 128 M\$ pour la période correspondante de 2014. Les dividendes déclarés par la Société sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont totalisé 1,49 \$ par action, comparativement à 1,40 \$ par action pour la période correspondante de 2014.
- Le rachat d'actions privilégiées de premier rang, série M, pour un montant de 175 M\$ au cours du premier trimestre de 2014.
- L'émission d'actions ordinaires de la Société pour un montant de 49 M\$, en vertu du Régime d'options sur actions à l'intention des employés, comparativement à une émission d'un montant de 17 M\$ pour la période correspondante de 2014.

Les activités d'investissement de la Société ont représenté des sorties de trésorerie nettes de 18 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, comparativement à des sorties de trésorerie nettes de 15 M\$ à la période correspondante de 2014.

Gestion du capital

En tant que société de portefeuille, la Financière Power a les objectifs suivants en matière de gestion du capital :

- offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société;
- offrir une flexibilité financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance qui vise à investir en temps opportun dans ses sociétés en exploitation et à effectuer d'autres placements lorsque des occasions se présentent;
- maintenir une notation de crédit appropriée qui lui garantit un accès stable aux marchés financiers.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre du capital.

Le conseil d'administration de la Société est responsable de la gestion du capital. La direction de la Société est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital et de la mise en œuvre et du suivi de son plan de capital. Le conseil d'administration de la Société examine et approuve les transactions liées au capital, telles que l'émission, le remboursement et le rachat d'actions ordinaires, d'actions privilégiées perpétuelles et de débetures. Les conseils d'administration des filiales ouvertes, de même que ceux de Pargesa et de GBL, sont responsables de la gestion du capital de leur société respective.

La Société détient des positions dans des placements à long terme ainsi que de la trésorerie et des titres à revenu fixe afin de répondre à ses besoins en matière de liquidités. À l'exception des débetures et autres instruments d'emprunt, le capital de la Société est permanent, ce qui correspond à la nature à long terme de ses placements. La structure du capital de la Société comprend les actions privilégiées perpétuelles, les débetures, les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et les participations ne donnant pas le contrôle. La Société considère les actions privilégiées perpétuelles comme une source de capitaux permanente et efficiente, conformément à sa stratégie qui consiste à maintenir un niveau d'endettement relativement faible.

Dans le tableau qui suit, la structure du capital consolidé reflète la consolidation des filiales de la Société. La structure du capital consolidé de la Société comprend les débetures et les autres instruments d'emprunt de ses filiales consolidées. Les débetures et les autres instruments d'emprunt émis par Lifeco et IGM sont sans recours pour la Société. Les actions privilégiées perpétuelles et le total des fonds propres représentent 82 % de la structure du capital consolidé au 31 décembre 2015.

31 DÉCEMBRE	2015	2014
DÉBENTURES ET AUTRES INSTRUMENTS D'EMPRUNT		
Financière Power	250	250
Lifeco	5 395	5 355
IGM	1 325	1 325
Ajustements liés à la consolidation	(43)	(43)
	6 927	6 887
ACTIONS PRIVILÉGIÉES		
Financière Power	2 580	2 580
Lifeco	2 514	2 514
IGM	150	150
	5 244	5 244
FONDS PROPRES		
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	16 970	14 439
Participations ne donnant pas le contrôle ^[1]	10 188	9 219
	27 158	23 658
	39 329	35 789

[1] Représentent les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres des filiales de la Société, excluant les actions privilégiées de Lifeco et d'IGM, lesquelles sont présentées comme des actions privilégiées dans le présent tableau.

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital réglementaire imposée de l'extérieur. Toutefois, Lifeco et certaines de ses principales filiales et les filiales d'IGM sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaire.

NOTATIONS

La notation actuellement attribuée par Standard & Poor's (S&P) aux débetures de la Société est de « A+ » avec une perspective stable. La notation actuellement attribuée par Dominion Bond Rating Service (DBRS) aux débetures de la Société est de « A (élevée) », avec une tendance stable.

Les notations de crédit sont destinées à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité des titres d'une société sur le plan de la solvabilité et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits ainsi que la capacité d'une société de remplir ses obligations conformément aux modalités de chaque obligation. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-dessous proviennent des sites Web de chacune de ces agences. Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres de la Société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier.

De plus, les notations pourraient ne pas tenir compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à tout moment.

La notation « A+ » attribuée aux débetures de la Société par S&P correspond à la cinquième notation la plus élevée sur les 22 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Une débeture à long terme notée « A+ » est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

La notation « A (élevée) » attribuée aux débetures de la Société par DBRS correspond à la cinquième notation la plus élevée sur les 26 notations utilisées pour les titres d'emprunt à long terme. Une débeture à long terme notée « A (élevée) » indique que la capacité à l'égard du paiement est appréciable, mais que sa qualité de crédit est inférieure à celle d'une débeture notée « AA » et qu'elle peut être vulnérable aux événements futurs. Néanmoins, on considère que les facteurs négatifs que la notation « A (élevée) » comporte sont gérables. Le 17 décembre 2015, DBRS a adopté une nouvelle méthode de notation mondiale relative aux sociétés d'assurance, et la notation attribuée à la Société est passée de « AA (faible) » à « A (élevé) ».

Gestion des risques

La Financière Power est une société de portefeuille qui détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses participations lui assurant le contrôle de Lifeco et d'IGM. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation. Les conseils d'administration respectifs de Lifeco, d'IGM, de Pargesa et de GBL sont responsables de la surveillance des risques au sein de leurs sociétés respectives. Le comité de gestion des risques du conseil d'administration de Lifeco est responsable de la surveillance de ses risques, et le conseil d'administration d'IGM supervise la gestion de ses risques

et s'acquitte de son mandat par l'intermédiaire de divers comités. Certains dirigeants de la Société siègent à ces conseils et aux comités de ceux-ci et, dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateurs, ils participent par le fait même à la surveillance des risques au sein des sociétés en exploitation. Pargesa, une société de portefeuille, est assujettie aux risques en raison de la nature de ses activités et des activités de sa filiale directe, GBL. Ces risques sont liés aux risques de crédit, de liquidité et de marché, tels qu'ils sont décrits dans les états financiers consolidés de Pargesa pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La Société estime qu'une gestion prudente des risques ne peut se concrétiser qu'en adoptant un modèle de gouvernance axé sur la surveillance active des sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité globale de gérer les risques d'exploitation liés aux instruments financiers et de surveiller la mise en œuvre et le maintien, par la direction, de politiques et de contrôles en matière de gestion des risques découlant des activités que la Société exerce à titre de société de portefeuille.

Le conseil d'administration supervise la gestion des risques et s'acquitte de ce mandat principalement par l'intermédiaire des comités suivants :

- Le comité d'audit s'intéresse aux risques inhérents à la présentation de l'information financière.
- Le comité de rémunération évalue les risques liés aux politiques et pratiques de rémunération de la Société.
- Le comité de gouvernance et des mises en candidature s'assure que la Société traite adéquatement les risques potentiels en matière de gouvernance.
- Le comité des opérations entre personnes reliées et de révision supervise les risques en matière de transactions avec des parties liées de la Société.

Un placement dans les titres de la Société de même que dans les activités de la Société comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-dessous et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente revue de la performance financière, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Le texte qui suit constitue une analyse de certains risques qui pourraient avoir une incidence sur la situation financière et la performance financière de la Société, ainsi que sur la valeur de ses fonds propres. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

DÉTENTION D' ACTIONS ORDINAIRES ET D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le cours des actions de la Financière Power et de ses filiales peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Financière Power et de celle des filiales concernées. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur la Financière Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis et en Europe. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de la Financière Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de la Financière Power pourrait en subir les conséquences.

LOIS, RÈGLES ET RÉGLEMENTATIONS

Un grand nombre de lois, de règles et de réglementations gouvernementales, ainsi que de règles boursières s'appliquent à la Société. Les modifications apportées à ces lois, règles et réglementations, ou leur interprétation par des agences gouvernementales ou des tribunaux, pourraient avoir une incidence considérable sur les activités et la situation financière de la Société. Outre le fait qu'elle est tenue de respecter ces lois, règles et réglementations, la Société doit surveiller leur évolution de près, de manière à ce que toute modification à leur égard soit prise en compte dans la gestion de ses activités.

RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Financière Power a établi des politiques, des procédures et des lignes directrices pour déterminer, mesurer, surveiller et atténuer les risques liés aux instruments financiers. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque de marché.

- Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter la totalité de ses engagements en matière de sortie de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance.
- Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société si, dans le cadre d'une transaction, une contrepartie ne respecte pas ses engagements.
- Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.
 - Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Société sont libellées dans différentes devises et que les bénéficiaires en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.
 - Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.
 - Le risque de prix correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers.

Risque de liquidité

La capacité de la Financière Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales (Lifeco et IGM) et de Pargesa ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de la Financière Power dépendra de la performance en matière d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de la Financière Power ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à la Financière Power. La capacité de Lifeco et d'IGM, qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations et à verser des dividendes dépend de la réception de dividendes de leurs filiales. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de Lifeco sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales d'IGM sont assujettis à des lois et à des règlements sur les sociétés qui exigent le maintien de certaines normes de solvabilité. De plus, certaines filiales d'IGM doivent également respecter les exigences en matière de capital et de liquidités fixées par les organismes de réglementation.

La Financière Power évalue régulièrement ses exigences en matière de liquidité et cherche à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des charges d'exploitation, des charges financières et du versement de dividendes sur les actions privilégiées pendant une période raisonnable. Si la Financière Power a besoin de financement supplémentaire, sa capacité à en trouver dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de la Financière Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même dans l'avenir. Si la Financière Power n'était pas en mesure de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, cela pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions.

La gestion du risque de liquidité de la Financière Power n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2014.

Risque de crédit

Les titres à revenu fixe et les dérivés sont assujettis au risque de crédit. La Financière Power atténue le risque de crédit lié à ses titres à revenu fixe en respectant une politique en matière de placement, laquelle établit des directives quant aux limites d'exposition en définissant les titres admissibles, les notations minimales et les limites de concentration.

Les titres à revenu fixe, qui sont compris dans les placements et dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, se composent principalement d'obligations, d'acceptations bancaires et de dépôts temporaires très liquides auprès de banques à charte canadiennes et de banques dans les territoires où la Financière Power exerce ses activités, ainsi que d'obligations et de titres à court terme émis par les gouvernements canadien ou américain ou garantis par ceux-ci. La Financière Power révisé régulièrement les notations de crédit de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Les produits dérivés continuent d'être utilisés conformément aux lignes directrices en matière de gestion des risques de la Financière Power, qui surveille leur efficacité en tant que couvertures économiques même si les

exigences liées à l'application de la comptabilité de couverture ne sont pas satisfaites. La Financière Power évalue régulièrement les notations de crédit des contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats sur produits dérivés sont négociés sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des institutions financières bien cotées.

L'exposition de la Financière Power au risque de crédit et la façon dont elle gère ce risque lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux dérivés n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2014.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Financière Power se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et des débentures.

RISQUE DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie ainsi que de ses titres à revenu fixe, la Financière Power peut maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposée aux fluctuations des cours du change. La Financière Power peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture en vue de se prémunir contre ces fluctuations. Au 31 décembre 2015, environ 88 % de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des titres à revenu fixe de la Financière Power étaient libellés en dollars canadiens.

La Financière Power est exposée au risque de change par l'entremise de Parjointco, en raison du placement de cette dernière dans Pargesa, une société dont la monnaie fonctionnelle est le franc suisse. Les profits et les pertes de change liés à Pargesa sont comptabilisés dans les autres éléments de bénéfice global.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les instruments financiers de la Financière Power ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE PRIX

Les instruments financiers de la Financière Power ne sont pas exposés de façon importante au risque de prix.

La gestion du risque lié aux instruments financiers de la Financière Power n'a pas changé considérablement depuis le 31 décembre 2014. Pour obtenir plus de détails sur la gestion du risque lié aux instruments financiers de la Financière Power, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2015 de la Société. La façon dont Lifeco et IGM gèrent le risque lié aux instruments financiers n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2014.

Instruments financiers

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers que détiennent la Société et ses filiales comprennent des placements, des instruments financiers dérivés, des débentures et autres instruments d'emprunt, ainsi que des passifs relatifs aux contrats d'investissement et certains autres actifs et passifs.

La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les données sur le marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient de poser un jugement.

La Société a classé ses actifs financiers et ses passifs financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux pour lesquels la juste valeur est présentée selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes :

- Le niveau 1 utilise des données sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès.
- Le niveau 2 utilise des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.
- Le niveau 3 utilise une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables et il inclut des cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif.

Dans certains cas, il se peut que les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur soient classées dans différents niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Dans ces cas, le classement de l'évaluation de la juste valeur dans un des niveaux de la hiérarchie a été déterminé en fonction du niveau le plus bas d'une donnée importante par rapport à l'évaluation de la juste valeur. L'appréciation par la Société de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers de la Société et de ses filiales. Le tableau présente de façon distincte les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux comptabilisés au coût amorti. Le tableau n'inclut pas la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si leur valeur comptable se rapproche raisonnablement de

leur juste valeur. Les éléments exclus sont : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts à recevoir et les débiteurs, les avances consenties aux titulaires de polices, certains autres actifs financiers, les créditeurs, les dividendes et les intérêts à verser et certains autres passifs financiers.

AUX 31 DÉCEMBRE	2015		2014	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur				
Obligations				
À la juste valeur par le biais du résultat net	86 460	86 460	79 957	79 957
Disponibles à la vente	12 014	12 014	10 501	10 501
Prêts hypothécaires				
À la juste valeur par le biais du résultat net	384	384	366	366
Actions				
À la juste valeur par le biais du résultat net	6 692	6 692	6 697	6 697
Disponibles à la vente	63	63	60	60
Immeubles de placement	5 237	5 237	4 613	4 613
Instruments dérivés	520	520	693	693
Autres actifs	599	599	421	421
	111 969	111 969	103 308	103 308
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti				
Obligations				
Prêts et créances	16 905	18 253	13 178	14 659
Prêts hypothécaires				
Prêts et créances	29 029	30 712	27 199	29 016
Actions				
Disponibles à la vente ^[1]	534	534	560	560
	46 468	49 499	40 937	44 235
Total des actifs financiers	158 437	161 468	144 245	147 543
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur				
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	2 180	2 180	857	857
Instruments dérivés	2 682	2 682	1 225	1 225
Autres passifs	4	4	16	16
	4 866	4 866	2 098	2 098
Passifs financiers comptabilisés au coût amorti				
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	7 092	7 272	6 754	6 859
Débiteures et autres instruments d'emprunt	6 927	7 964	6 887	8 065
Débiteures de fiducies de capital	161	215	162	220
Dépôts et certificats	310	312	223	225
	14 490	15 763	14 026	15 369
Total des passifs financiers	19 356	20 629	16 124	17 467

[1] La juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut pas être évaluée de manière fiable. Par conséquent, ces placements sont comptabilisés au coût.

Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2015 de la Société pour consulter les informations supplémentaires sur l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers de la Société au 31 décembre 2015.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours à des instruments financiers dérivés. Lorsqu'elles utilisent ces dérivés, elles ne font qu'agir en qualité d'utilisateurs finals limités, et non en qualité de teneurs de marché.

L'utilisation des dérivés est contrôlée et revue régulièrement par la haute direction de la Société et par la haute direction de ses filiales. La Société et ses filiales ont chacune établi des politiques, des lignes directrices et des

procédures en matière d'exploitation relatives à l'utilisation d'instruments financiers dérivés visant essentiellement à :

- empêcher l'utilisation des instruments dérivés à des fins spéculatives;
- documenter les opérations et s'assurer de leur conformité avec les politiques en matière de gestion des risques;
- faire état de l'efficacité des relations de couverture;
- surveiller les relations de couverture.

Aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques et procédures de la Société et de ses filiales relativement à l'utilisation des instruments dérivés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille de dérivés de la Société et de ses filiales :

31 DÉCEMBRE	2015			2014		
	MONTANT NOMINAL	RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR	MONTANT NOMINAL	RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR
Financière Power	11	1	1	8	1	1
Lifeco	16 712	461	(2 163)	15 460	652	(543)
IGM	2 702	58	–	2 621	40	10
	19 425	520	(2 162)	18 089	693	(532)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le montant nominal des contrats d'instruments dérivés en cours a augmenté de 1,3 G\$ et le risque de crédit maximal, qui se limite à la valeur de marché de ces instruments en position de profit, a diminué, principalement en raison des activités régulières de couverture. Se reporter à la note 25 des états financiers consolidés de 2015 de la Société pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Arrangements hors bilan**GARANTIES**

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales peuvent conclure certaines ententes dont la nature les empêche de faire une estimation raisonnable du montant maximal éventuel que la Société ou une filiale pourrait être tenue de verser à des tiers, car certaines de ces ententes ne fixent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées.

LETTRES DE CRÉDIT

Dans le cours normal de ses activités de réassurance, Lifeco fournit des lettres de crédit à d'autres parties ou à des bénéficiaires. Un bénéficiaire détiendra normalement une lettre de crédit à titre de garantie visant à acquérir du crédit statutaire pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement cédés à Lifeco ou les montants à payer par celle-ci. Lifeco pourrait être tenue de rechercher des solutions de rechange aux garanties si elle se révélait incapable de renouveler les lettres de crédit existantes à leur échéance. (Se reporter également à la note 31 des états financiers consolidés de 2015 de la Société.)

Passifs éventuels

De temps à autre, la Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer avec certitude sur l'issue de ces poursuites et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue actuellement, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Engagements et obligations contractuels

PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Débiteures et autres instruments d'emprunt ^[1]	467	1 525	4 957	6 949
Débiteures de fiducies de capital	–	–	150	150
Dépôts et certificats	299	8	3	310
Obligations à l'égard d'entités de titrisation	1 235	5 799	58	7 092
Contrats de location simple ^[2]	144	356	116	616
Obligations d'achat ^[3]	85	135	7	227
Cotisations au titre des régimes de retraite ^[4]	229	–	–	229
Engagements contractuels ^[5]	203	–	–	203
Total	2 662	7 823	5 291	15 776
Financière Power ^[6]	6	3	251	260
Lifeco	1 069	1 414	4 183	6 666
IGM	1 587	6 406	857	8 850
Total	2 662	7 823	5 291	15 776

[1] Se reporter à la note 14 des états financiers consolidés de 2015 de la Société pour obtenir de plus amples renseignements.

[2] Comprennent des locaux à bureaux et du matériel utilisés dans le cours normal des activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Après la fin de l'exercice, les filiales de Lifeco ont signé un contrat de location de bureaux d'une durée de 15 ans à compter de 2018, ce qui représente un engagement additionnel de 271 M\$ sur la période du contrat de location.

[3] Les obligations d'achat correspondent aux engagements de Lifeco visant l'achat de biens et services, principalement liés aux services d'information.

[4] Les cotisations au titre des régimes de retraite comprennent les avantages postérieurs à l'emploi et elles sont susceptibles de changer, étant donné que les décisions en matière de cotisations sont influencées par de nombreux facteurs, notamment le rendement des marchés, les exigences réglementaires et la capacité de la direction de modifier la politique de capitalisation. Les estimations en matière de capitalisation au-delà de un an ne sont pas prises en compte en raison de la variabilité importante des hypothèses nécessaires pour prévoir le moment des cotisations futures.

[5] Correspondent aux engagements pris par Lifeco. Ces engagements contractuels sont essentiellement des engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et aux lignes directrices, et doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies.

[6] Comprend des débiteures de 250 M\$ de la Société.

Impôt sur le bénéfice (base non consolidée)

Au 31 décembre 2015, la Société disposait de pertes autres qu'en capital de 76 M\$ pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur (y compris les profits en capital). Ces pertes viendront à expiration en 2028 et en 2029 et elles sont déduites des pertes qui seront transférées à IGM dans le cadre d'un programme de consolidation des pertes fiscales. De plus, la Société dispose de pertes en capital de 81 M\$ qui peuvent être utilisées pour une durée indéfinie afin de réduire des profits en capital futurs. Se reporter également à la section Transactions avec des parties liées ci-dessous.

Transactions avec des parties liées

La Financière Power a un comité des opérations entre personnes reliées et de révision composé uniquement d'administrateurs indépendants par rapport aux membres de la direction et à l'actionnaire de contrôle de la Société. Ce comité a pour mandat de passer en revue les transactions qui sont proposées avec des parties liées de la Société, y compris l'actionnaire de contrôle, et de n'approuver que les transactions qu'il considère comme appropriées et qui sont effectuées selon les conditions du marché.

Dans le cours normal des activités, la Great-West prend part à diverses transactions avec des parties liées, qui comprennent l'offre de prestations d'assurance collective à d'autres sociétés du groupe de la Financière Power. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

Lifeco fournit des services de réassurance et de gestion d'actifs ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la Financière Power, et de Lifeco et de ses filiales. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché et elles sont passées en revue par le comité des opérations entre personnes reliées et de révision concerné.

IGM conclut des transactions avec des filiales de Lifeco. Ces transactions ont lieu dans le cours normal des activités et comprennent : i) la prestation de certains services administratifs; ii) la distribution de produits d'assurance; iii) la vente de prêts hypothécaires résidentiels à la Great-West et à la London Life. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché.

Le 14 novembre 2013, le conseil d'administration a approuvé un programme de consolidation des pertes fiscales avec IGM. Ce programme permet à la Financière Power de produire un bénéfice imposable suffisant pour utiliser ses pertes autres qu'en capital qui viendraient autrement à expiration, alors qu'IGM bénéficie de déductions fiscales qui sont utilisées pour réduire son bénéfice imposable.

Au 31 décembre 2015, dans le cadre de ce programme, la Société détenait des débetures garanties à 4,50 % d'IGM, pour un total de 2 G\$. Ces débetures représentent la contrepartie obtenue de la vente à IGM d'un montant de 2 G\$ d'actions privilégiées à 4,51 %, émises à l'intention de la Financière Power par une filiale en propriété exclusive. La Société possède le droit juridiquement exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend se prévaloir de ce droit.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés de 2015 de la Société.

Sommaire des estimations et jugements comptables critiques

Aux fins de la préparation des états financiers, la direction de la Société et la direction de ses filiales, Lifeco et IGM, doivent faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif et du bénéfice net, ainsi que sur les renseignements connexes fournis à leur sujet. Les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les secteurs pour lesquels des jugements importants ont été portés par la direction de la Société et la direction de ses filiales concernent les entités à consolider, les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, les évaluations de la juste valeur, la dépréciation de placements, le goodwill et les immobilisations incorporelles (y compris les commissions de vente différées), l'impôt sur le bénéfice et les avantages du personnel futurs. Ces éléments sont présentés dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2015 de la Société.

CONSOLIDATION

La direction de la Société consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles il a été déterminé que la Société exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Société à diriger les activités pertinentes de la filiale ou d'une autre entité structurée afin d'en tirer des rendements variables. La direction de la Société et la direction de chacune de ses filiales exercent leur jugement pour déterminer si un tel contrôle existe. Elles exercent également leur jugement pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Société ou ses filiales peuvent user de leur pouvoir afin de générer des rendements variables.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement représentent les montants qui, en plus des primes et des produits de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de Lifeco. Les actnaires nommés par les filiales de Lifeco ont la responsabilité de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir adéquatement les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actnaires nommés calculent le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. L'évaluation des contrats d'assurance est effectuée à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour parer à l'éventualité d'une mauvaise évaluation ou de la détérioration future des hypothèses les plus probables et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses possibilités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée au moyen des flux de trésorerie actualisés selon les courbes de rendement des instruments financiers dont les flux de trésorerie présentent des caractéristiques similaires.

Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2015 de la Société pour obtenir plus de détails sur ces estimations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable des actifs financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société et ses filiales s'appuient.

Les variations de la juste valeur des actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées comme dépréciées.

Les méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur sont décrites ci-dessous.

OBLIGATIONS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET OU DISPONIBLES À LA VENTE

La juste valeur des obligations comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données observables et limitent l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur leurs portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation.

La Société et ses filiales évaluent la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

ACTIONS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET OU DISPONIBLES À LA VENTE

La juste valeur des actions négociées en Bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La Société et ses filiales maximisent l'utilisation des données observables et limitent l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société et ses filiales obtiennent les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur les actions de leurs portefeuilles d'actions classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET OBLIGATIONS CLASSÉS COMME PRÊTS ET CRÉANCES

La juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme prêts et créances est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux en vigueur sur le marché. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants qualifiés et tient compte des ajustements apportés par la direction de Lifeco lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses d'investissement ou les conditions générales du marché subissent des modifications importantes au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, les taux de capitalisation réversifs et les taux de capitalisation globaux applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

DÉPRÉCIATION DE PLACEMENTS

Les placements sont régulièrement examinés de façon individuelle à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin de déterminer s'il existe une indication objective que le placement a subi une perte de valeur. La Société et ses filiales tiennent compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions particulières défavorables propres à un secteur ou à une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt ainsi qu'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés s'être dépréciés lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable quant à la possibilité de recouvrement. La juste valeur d'un placement ne constitue pas un indice définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours de marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires et aux obligations dépréciés qui sont classés comme prêts et créances, des provisions sont établies ou des pertes de valeur sont inscrites dans le but d'ajuster la valeur comptable afin qu'elle corresponde au montant net réalisable. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le cours de marché observable est utilisé aux fins de l'établissement de la valeur nette de réalisation. En ce qui a trait aux obligations disponibles à la vente dépréciées, la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments de bénéfice global est reclassée dans les produits de placement nets. Une perte de valeur sur les instruments d'emprunt disponibles à la vente est reprise s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. De plus, lorsqu'une perte de valeur a été établie, les intérêts courus ne sont plus comptabilisés et les intérêts courus antérieurs sont repris.

Des pertes de valeur sont comptabilisées relativement aux actions disponibles à la vente si la perte est significative ou prolongée, et toute perte de valeur subséquente est constatée en résultat net.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de repérer des indications de reprise.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie à la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués.

Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée du coût de sortie et la valeur d'utilité, calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés qui devraient être générés.

COMMISSIONS DE VENTE DIFFÉRÉES

Les commissions versées par IGM à la vente de certains produits de fonds communs de placement sont différées et amorties sur une période maximale de sept ans. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente différées à la lumière d'événements ou de circonstances qui laissent croire à une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM a notamment effectué le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente différées par rapport à sa valeur comptable. Au 31 décembre 2015, les commissions de vente différées ne montraient aucun signe de dépréciation.

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations définies capitalisés à certains employés et conseillers, des régimes complémentaires de retraite non capitalisés à l'intention de certains employés, ainsi qu'un régime d'avantages complémentaires de retraite, d'assurance-maladie, dentaire et vie non capitalisé aux employés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge. Les filiales de la Société offrent également des régimes de retraite à cotisations définies aux employés et aux conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Les charges liées aux régimes de retraite à prestations définies sont déterminées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, à partir des hypothèses de la direction de la Société et de la direction de ses filiales concernant les taux d'actualisation, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés, la mortalité et l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Toute modification apportée à ces hypothèses influera sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations définies. Le passif au titre des prestations constituées de la Société et de ses filiales relatif aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes en actualisant le montant des prestations acquises par les employés en échange de leurs services au cours de la période considérée et des périodes antérieures et en déduisant la juste valeur des actifs du régime.

- La Société et ses filiales définissent la composante intérêts nets de la charge au titre des régimes de retraite pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour mesurer le passif au titre des prestations constituées au début de la période annuelle au montant net du passif au titre des prestations constituées. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs sont établis à partir d'une courbe de rendement de titres d'emprunt de sociétés ayant une notation de AA.
- Si les avantages au titre du régime sont modifiés ou si un régime fait l'objet d'une réduction, les coûts des services passés ou les gains ou les pertes découlant de la réduction sont immédiatement comptabilisés en résultat net.
- Les coûts financiers (montant net), les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts des services passés et les gains ou les pertes découlant de la réduction du régime sont compris dans les charges d'exploitation et frais administratifs.
- Les réévaluations découlant des régimes à prestations définies représentent les écarts actuariels et le rendement réel de l'actif des régimes, moins l'intérêt calculé au taux d'actualisation et les variations du plafond de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments de bénéfice global et ne sont pas reclassées en résultat net.
- L'actif (le passif) au titre des prestations constituées représente l'excédent (le déficit) du régime.
- Les montants versés aux régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE

Impôt exigible

L'impôt exigible sur le bénéfice est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation en fonction d'une évaluation fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt que la Société prévoit payer ou recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable et au titre des attributs fiscaux non utilisés, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs, auxquels les différences temporaires déductibles et les attributs fiscaux non utilisés pourront être imputés, seront disponibles.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et elle est réduite si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser la totalité ou une partie de ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité de bénéfices imposables futurs suffisants pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, les entreprises contrôlées conjointement et les entreprises associées, sauf si le groupe est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et s'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Changements de méthodes comptables

Aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Modifications comptables futures

La Société et ses filiales assurent un suivi continu des modifications éventuelles proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et analysent l'incidence que des modifications aux normes pourraient avoir sur leurs états financiers consolidés lorsqu'elles entreraient en vigueur.

IFRS 4 — CONTRATS D'ASSURANCE

En juin 2013, l'IASB a publié un exposé-sondage révisé pour IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui propose des modifications à la norme comptable portant sur les contrats d'assurance. L'IASB poursuit ses délibérations au sujet des propositions contenues dans cet exposé-sondage. La norme proposée diffère de manière importante des pratiques comptables et actuarielles actuellement utilisées par Lifeco en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) et devrait produire des résultats financiers plus volatils.

Lifeco a indiqué qu'elle surveille activement les développements à cet égard et que, tant qu'une nouvelle IFRS visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée et entrée en vigueur, elle continuera d'évaluer les passifs relatifs aux polices d'assurance selon les politiques comptables et actuarielles actuelles, y compris selon la MCAB.

IFRS 9 — INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IASB a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, la norme actuelle pour la comptabilisation des instruments financiers. La mise en œuvre de cette norme a été réalisée en trois phases distinctes :

- Classement et évaluation : cette phase nécessite que les actifs financiers soient classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur, en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.
- Méthode de dépréciation : cette phase remplace le modèle actuel fondé sur les pertes subies par un modèle fondé sur les pertes attendues pour déterminer la dépréciation des actifs financiers.
- Comptabilité de couverture : cette phase remplace les exigences actuelles liées à la comptabilité de couverture fondées sur des règles décrites dans IAS 39 par des lignes directrices qui alignent plus étroitement la comptabilisation sur les activités de gestion des risques d'une entité.

En décembre 2015, l'IASB a publié un exposé-sondage dans lequel on propose des changements à IFRS 4, *Contrats d'assurance*, visant à réduire les conséquences temporaires de l'écart entre les différentes dates d'entrée en vigueur d'IFRS 9. Les entreprises qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance ont la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 à la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 4 ou au 1^{er} janvier 2021, selon la première occurrence. Pour les sociétés qui n'émettent pas de contrats d'assurance, la date d'entrée en vigueur devrait demeurer le 1^{er} janvier 2018. La Société et ses filiales évaluent actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

IFRS 15 — PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

L'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui présente un modèle unique que les entités utiliseront pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Le modèle exige qu'une entité comptabilise les produits à mesure que les marchandises ou les services sont transférés aux clients au montant correspondant à la contrepartie attendue. Les exigences d'IFRS 15 en matière de comptabilisation des produits ne s'appliquent pas aux produits tirés des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers.

La norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La Société et ses filiales évaluent actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

IFRS 16 — CONTRATS DE LOCATION

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location*, en vertu de laquelle le preneur doit comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation, représentant son droit d'utiliser l'actif loué sous-jacent, et un passif de location correspondant, représentant son obligation d'effectuer les paiements au titre de la location pour l'ensemble des contrats de location. Le preneur comptabilise la charge connexe à titre d'amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation et les intérêts sur l'obligation locative. Les contrats de location à court terme (moins de 12 mois) et de moindre valeur sont exemptés de ces exigences.

La norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La Société et ses filiales évaluent actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Contrôles et procédures de communication de l'information

En fonction de leurs évaluations au 31 décembre 2015, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles et les procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2015.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société est conçu pour offrir une assurance raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers destinés à des parties externes sont dressés conformément aux IFRS. La direction de la Société est responsable d'établir et de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites intrinsèques et pourraient devenir inefficaces par suite de modifications de la situation. Par conséquent, même les systèmes qui sont jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la Société, sous la supervision du chef de la direction ainsi que du chef des services financiers, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2015, suivant les critères de l'*Internal Control – Integrated Framework* (le cadre COSO 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que les contrôles internes de communication de l'information financière de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2015.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société n'a fait l'objet d'aucune modification ayant eu ou pouvant raisonnablement avoir une incidence significative sur celui-ci au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Principales données annuelles

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2015	2014	2013
Total des produits	36 512	41 775	28 830
Bénéfice d'exploitation (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires) ^[1]	2 241	2 105	1 708
Par action – de base	3,14	2,96	2,40
Bénéfice net (attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires)	2 319	2 136	1 896
Par action – de base	3,25	3,00	2,67
Par action – dilué	3,24	3,00	2,63
Actif consolidé	417 630	373 843	341 682
Total des passifs financiers	22 327	18 800	17 562
Déventures et autres instruments d'emprunt	6 927	6 887	7 275
Fonds propres	19 550	17 019	15 993
Valeur comptable par action ordinaire	23,79	20,29	18,61
Nombre d'actions ordinaires en circulation [en millions]	713,2	711,7	711,2
Dividendes par action [déclarés]			
Actions ordinaires	1,4900	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang			
Série A ^[2]	0,4887	0,5250	0,5250
Série D	1,3750	1,3750	1,3750
Série E	1,3125	1,3125	1,3125
Série F	1,4750	1,4750	1,4750
Série H	1,4375	1,4375	1,4375
Série I	1,5000	1,5000	1,5000
Série K	1,2375	1,2375	1,2375
Série L	1,2750	1,2750	1,2750
Série O	1,4500	1,4500	1,4500
Série P ^[3]	1,1000	1,1000	1,1000
Série R	1,3750	1,3750	1,3750
Série S ^[4]	1,2000	1,2000	1,1006
Série T ^[5]	1,0500	1,1902	–

[1] Le bénéfice d'exploitation et le bénéfice d'exploitation par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS. Pour obtenir une définition de ces mesures financières non conformes aux IFRS, se reporter à la section Mode de présentation – Mesures financières et présentation non conformes aux IFRS de la présente revue de la performance financière.

[2] Les actions privilégiées de premier rang de série A donnent droit à un dividende cumulatif trimestriel à un taux variable égal à un quart de 70 % de la moyenne des taux préférentiels de deux grandes banques à charte canadiennes.

[3] Le 1^{er} février 2016, 2 234 515 des 11 200 000 actions privilégiées de premier rang à taux de dividende non cumulatif rajusté tous les cinq ans, série P, en circulation ont été converties en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série Q, à raison de une action pour une action. Les actions privilégiées de premier rang, série Q, donnent droit à un dividende non cumulatif annuel, payable trimestriellement à un taux variable correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada sur trois mois majoré de 1,60 %. Le taux de dividende pour les 8 965 485 actions restantes de série P a été rajusté pour correspondre au taux fixe annuel de 2,31 %, soit 0,144125 \$ par action en dividendes en espèces payables trimestriellement.

[4] Émise en février 2013. Le premier versement de dividendes a été effectué le 30 avril 2013 et s'élevait à 0,2006 \$ par action.

[5] Émise en décembre 2013. Le premier versement de dividendes a été effectué le 30 avril 2014 et s'élevait à 0,4027 \$ par action.